



**PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL
PLAN DES LOCALITÉS**

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE LE PLAN À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

dans la séance du _____ du _____ au _____
Le Syndic: _____ La Secrétaire: _____

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL

dans la séance du _____
Le Président: _____ La Secrétaire: _____

FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES SA, Yverdon-les-Bains
Plan établi sur la base des données cadastrales du 3 mars 2023; source Géodonnées Etat de Vaud
Certifiée conforme selon art. 15 RLAT par le géomètre breveté. le
Signature: _____
Version enquête publique complémentaire
19 décembre 2023

LEGENDE :

- Périmètre PACom
- ZONE À BÂTIR SELON ART. 15 LAT**
 - Zone centrale 15 LAT A
 - Zone centrale 15 LAT B
 - Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
 - Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
 - Zone d'activités économiques 15 LAT
 - Zone mixte 15 LAT
 - Zone de verdure 15 LAT A
 - Zone de verdure 15 LAT B
 - Zone de desserte 15 LAT

- AUTRES ZONES**
 - Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Zone agricole 16 LAT
 - Zone des eaux 17 LAT
 - Aire forestière 18 LAT

- CONTENUS SUPERPOSÉS**
 - Secteur de restriction des constructions
 - Secteur de restriction inondation
 - Secteur de restrictions glissements spontanés et superficiels
 - Secteur de restrictions glissements profonds permanents
 - Aire de cour sur rue
 - Aire de verger
 - Murs anciens dignes de protection
 - Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT corridor à faune
 - Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT site de batracien

- PLAN DE LIMITE DES CONSTRUCTIONS**
 - Limite des constructions

- PATRIMOINE BÂTI**
 - Secteur de protection de site bâti 17 LAT
- Mesure de protection**
 - MH Très remarquable
 - INV Remarquable
- Inventaire architectural**
 - Monument / objet d'intérêt régional (note 2)
 - Bâtiment / objet intéressant (note 3)
 - Bâtiment / objet bien intégré (note 4)

- DONNÉES INDICATIVES**
 - Chemin de randonnée pédestre
 - Voies de communication historiques avec substance (local)
 - Voies de communication historiques avec substance (régional)
 - Voies de communication historiques avec substance (national)
 - Espace réservé aux eaux (indicatif)
 - Secteurs S de protection des eaux
 - Coordonnées géographiques

- LEVÉ DES LISIÈRES DU 22.01.2018**
 - Lisière
 - 10 m à la lisière

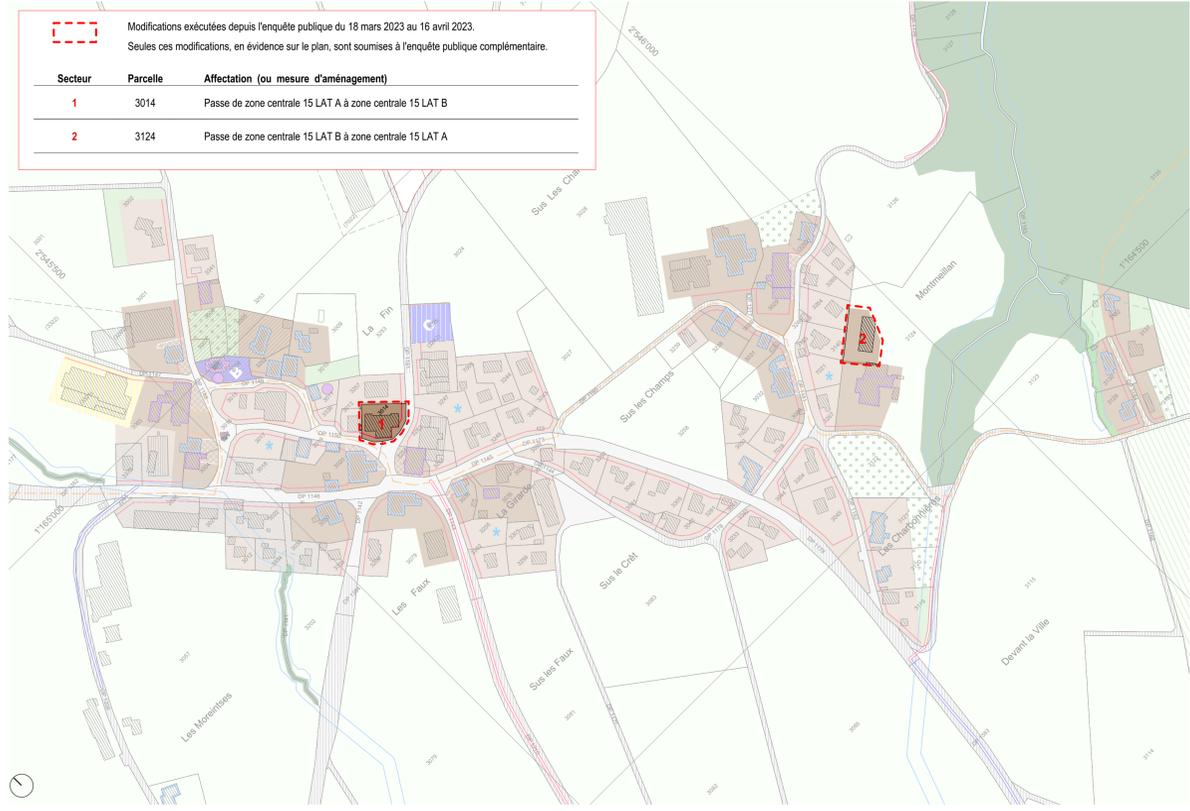
- INDICATION SUR PARCELLAIRE PROJÉTÉ**
 - Nouveau parcellaire
 - Parcellaire supprimé
 - Parcelle supprimée

- DISPONIBILITÉ DES TERRAINS selon art. 52 LATC**
 - Parcelle concernée

PENEY-LE-JORAT

Modifications exécutées depuis l'enquête publique du 18 mars 2023 au 16 avril 2023.
Seules ces modifications, en évidence sur le plan, sont soumises à l'enquête publique complémentaire.

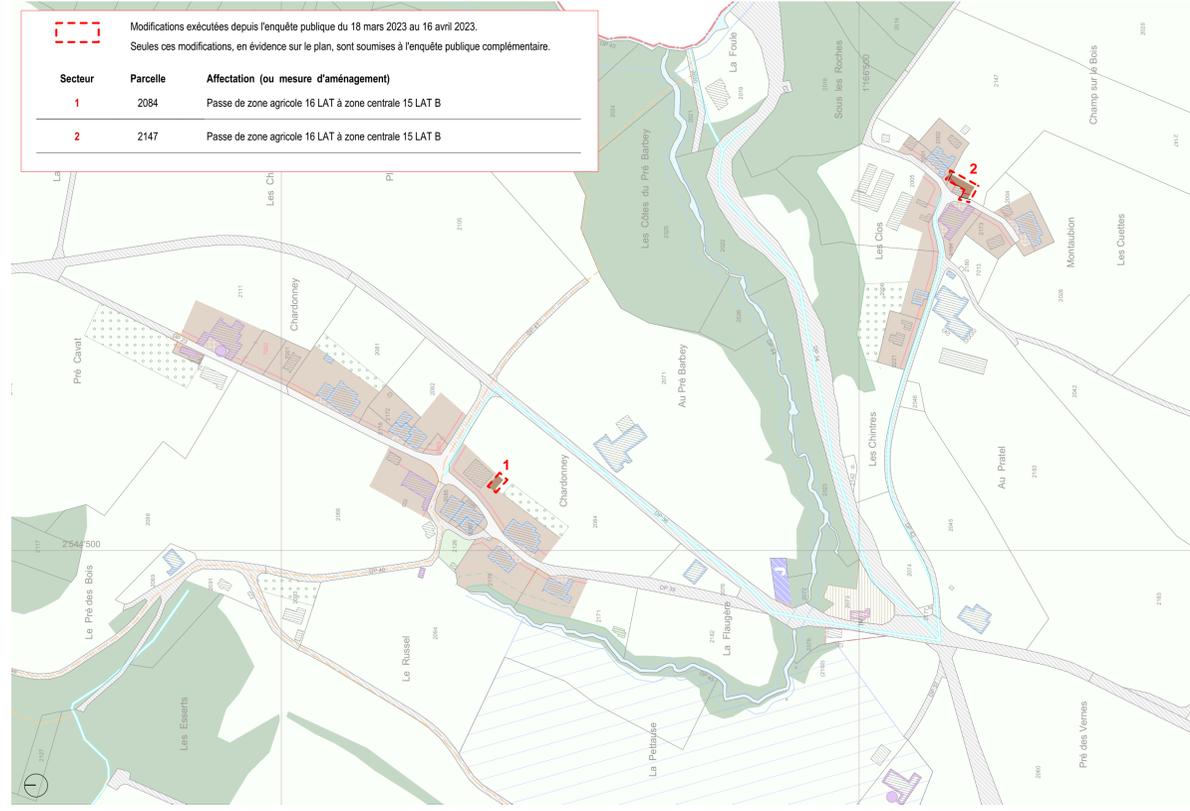
Secteur	Parcelle	Affectation (ou mesure d'aménagement)
1	3014	Passé de zone centrale 15 LAT A à zone centrale 15 LAT B
2	3124	Passé de zone centrale 15 LAT B à zone centrale 15 LAT A



MONTAUBION - CHARDONNEY

Modifications exécutées depuis l'enquête publique du 18 mars 2023 au 16 avril 2023.
Seules ces modifications, en évidence sur le plan, sont soumises à l'enquête publique complémentaire.

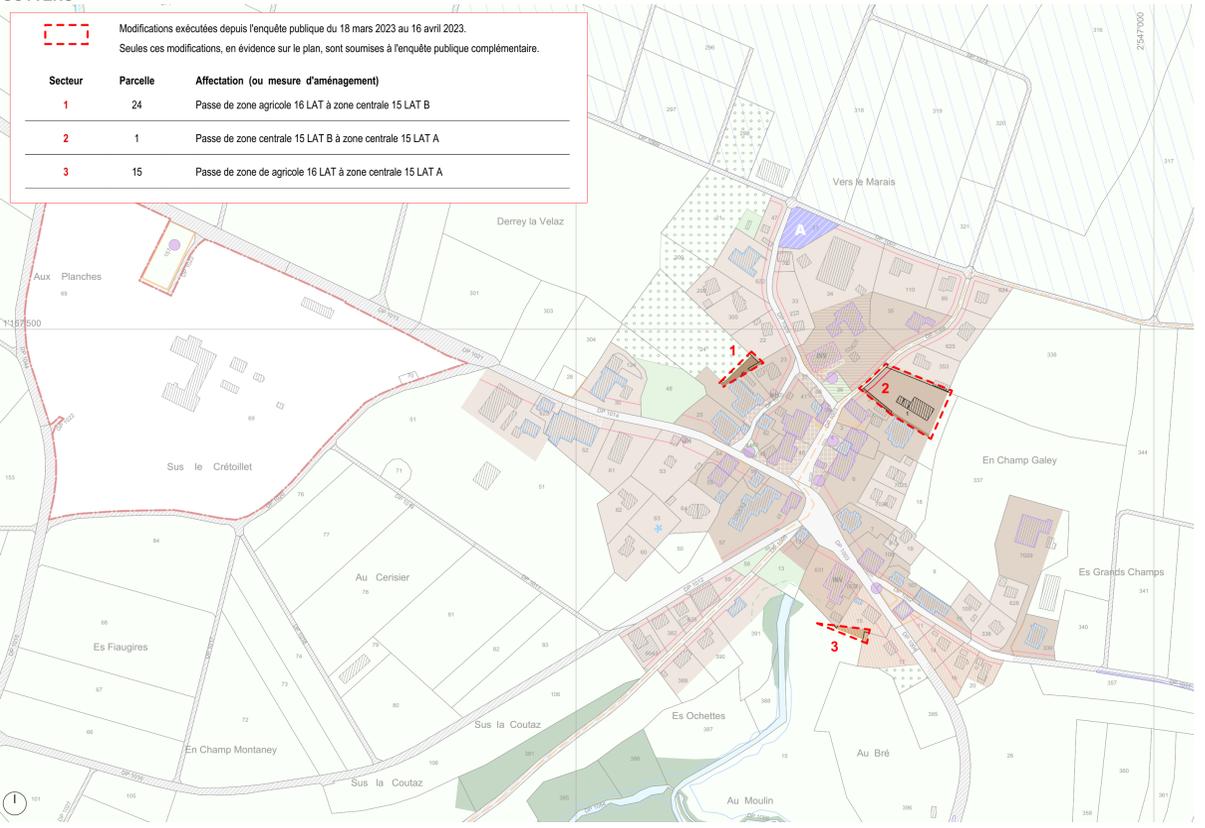
Secteur	Parcelle	Affectation (ou mesure d'aménagement)
1	2084	Passé de zone agricole 16 LAT à zone centrale 15 LAT B
2	2147	Passé de zone agricole 16 LAT à zone centrale 15 LAT B



SOTTENS

Modifications exécutées depuis l'enquête publique du 18 mars 2023 au 16 avril 2023.
Seules ces modifications, en évidence sur le plan, sont soumises à l'enquête publique complémentaire.

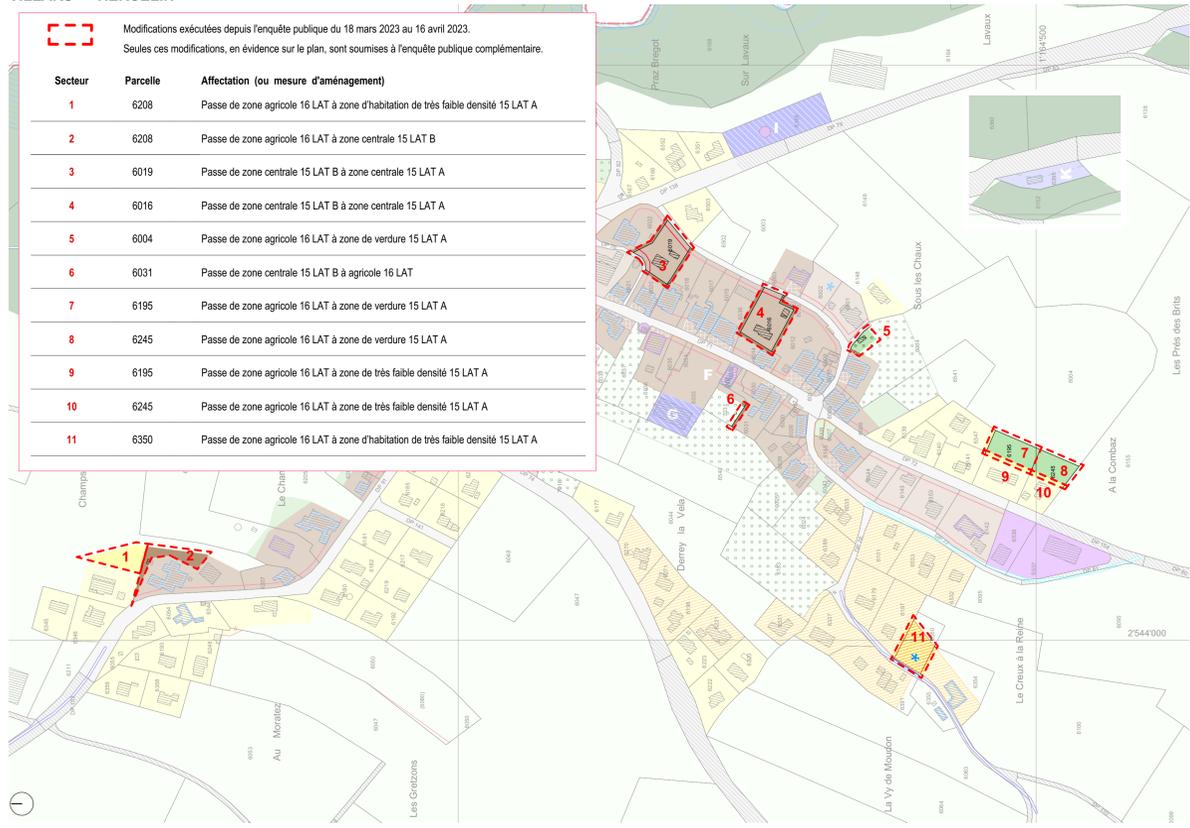
Secteur	Parcelle	Affectation (ou mesure d'aménagement)
1	24	Passé de zone agricole 16 LAT à zone centrale 15 LAT B
2	1	Passé de zone centrale 15 LAT B à zone centrale 15 LAT A
3	15	Passé de zone agricole 16 LAT à zone centrale 15 LAT A



VILLARS - TIERCELIN

Modifications exécutées depuis l'enquête publique du 18 mars 2023 au 16 avril 2023.
Seules ces modifications, en évidence sur le plan, sont soumises à l'enquête publique complémentaire.

Secteur	Parcelle	Affectation (ou mesure d'aménagement)
1	6208	Passé de zone agricole 16 LAT à zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
2	6208	Passé de zone agricole 16 LAT à zone centrale 15 LAT B
3	6019	Passé de zone centrale 15 LAT B à zone centrale 15 LAT A
4	6016	Passé de zone centrale 15 LAT B à zone centrale 15 LAT A
5	6004	Passé de zone agricole 16 LAT à zone de verdure 15 LAT A
6	6031	Passé de zone centrale 15 LAT B à agricole 16 LAT
7	6195	Passé de zone agricole 16 LAT à zone de verdure 15 LAT A
8	6245	Passé de zone agricole 16 LAT à zone de verdure 15 LAT A
9	6195	Passé de zone agricole 16 LAT à zone de très faible densité 15 LAT A
10	6245	Passé de zone agricole 16 LAT à zone de très faible densité 15 LAT A
11	6350	Passé de zone agricole 16 LAT à zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A



VILLARS - MENDRAZ

Modifications exécutées depuis l'enquête publique du 18 mars 2023 au 16 avril 2023.
Seules ces modifications, en évidence sur le plan, sont soumises à l'enquête publique complémentaire.

Secteur	Parcelle	Affectation (ou mesure d'aménagement)
1	5276, 5278, 5280	Passé de zone agricole 16 LAT à zone centrale 15 LAT A
2	5141	Passé de zone de verdure 15 LAT A à zone centrale 15 LAT B
3	5141	Passé de zone agricole 16 LAT à zone de verdure 15 LAT A
4	5140	Passé de zone agricole 16 LAT à zone affectée à des besoins publics 15 LAT
5	5146	Passé de zone agricole 16 LAT à zone de verdure 15 LAT A et à zone centrale 15 LAT B
6	5130, 5113	Passé de zone agricole 16 LAT à zone de verdure 15 LAT A
7	5130	Passé de zone agricole 16 LAT à zone centrale 15 LAT A
8	5028	Passé de zone centrale 15 LAT B à zone de verdure 15 LAT A et zone centrale 15 LAT A

